

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-06-150 L'an deux mille vingt, le jeudi dix-neuf novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Décision modificative
n° 1 - Budget principal**

Siégeaient à l'assemblée :

**Séance du :
19 NOVEMBRE 2020**

Nombre de Délégués :

- **En exercice :** 44
- **Présents :** 34
- **Représentés :** 9
- **Votants :** 43
- **Absents :** 10

Monsieur BARON Jean-Marc	Monsieur LESAGE William
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BLOT Laurent	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur BOULANGER Damien	Madame MARTIN Emilie
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur CURTIL Benoît	Madame MIFSUD Florence
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre
Monsieur DIEDRICH Wilfried	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DUMOULIN François	Madame PIERA Pascale
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame REYNAL Sophie
Monsieur GEOFFROY Rémi	Madame ROBERT Marie-Christine
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur GRANZIERA Gilles	Madame SIBILLE Elisabeth
Madame JAUNET Christel	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur LAPIE Dominique	Madame TONDELLIER Viviane

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'empêchement, mais étaient représentés :

**Date de convocation :
12 NOVEMBRE 2020**

**Secrétaire de séance :
LAURENT BLOT**

Monsieur ACCIAI Maxime donne pouvoir à Monsieur MARECHAL Guillaume
Madame BENOIST Magalie donne pouvoir à Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Madame BONGIOVANNI Julie donne pouvoir à Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur FROMENT Daniel donne pouvoir à Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc
Monsieur GUEDRAS Daniel donne pouvoir à Madame LUDMANN Véronique
Monsieur LEFEVRE Sylvain donne pouvoir à Madame LOISELEUR Pascale
Madame LOZANO Michelle donne pouvoir à Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur NOCTON Laurent donne pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur REIGNAULT Patrice donne pouvoir à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Monsieur PATRIA Alexis (non excusé)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 34 présents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et demande à Madame la Vice-Présidente, Pascale LOISELEUR, de procéder à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Madame la Vice-Présidente précise aux membres de l'Assemblée délibérante qu'une décision modificative n° 1 du budget principal est nécessaire afin d'ajuster les crédits de la manière suivante (hors opérations d'ordre et virements de section):

Section de fonctionnement		
Chapitres	Budget primitif 2020	Décision modificative n° 1
011 : Charges à caractère général	2 430 436,00 €	2 369 026,00 €
012 : Charges de personnel	853 400,00 €	853 400,00 €
014 : Atténuation de produits	9 568 319,00 €	9 651 319,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	1 206 600,00 €	1 251 600,00 €
66 : Charges financières	93 000,00 €	87 000,00 €
67 : Charges exceptionnelles	2 000,00 €	115 000,00 €
Total des dépenses	14 153 755,00 €	14 327 345,00 €
013 : Atténuation de charges	35 000,00 €	42 500,00 €
70 : Produits de service	166 000,00 €	166 000,00 €
73 : Impôts et taxes	11 356 000,00 €	11 356 000,00 €
74 : Dotations et participations	2 880 000,00 €	2 872 500,00 €
75 : Autres produits de gestion courante	138 000,00 €	138 000,00 €
77 : Produits exceptionnels	2 000,00 €	2 000,00 €
Total des recettes	14 577 000,00 €	14 577 000,00 €

Section d'investissement		
Chapitres	Budget primitif 2020	Décision modificative n° 1
16 : Emprunts et dettes assimilées	250 000,00 €	276 550,00 €
20 : Immobilisations incorporelles	336 412,32 €	326 092,32 €
204 : Subventions d'équipement versées	100 000,00 €	160 450,00 €
21 : Immobilisations corporelles	448 050,50 €	398 780,50 €
23 : Immobilisations en cours (y compris les avances)	302 091,04 €	302 091,04 €
27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	8 000,00 €
020 : Dépenses imprévues	215 000,00 €	0,00 €
Total des dépenses	1 651 553,86 €	1 471 963,86 €
10/13 : Dotations, fonds divers, réserves et subventions	554 922,44 €	554 922,44 €
23 : Immobilisations en cours (y compris les avances)	10 000,00 €	10 000,00 €
16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
Total des recettes	564 922,44 €	564 922,44 €

A noter :

- Une opération d'ordre au chapitre 041 – opérations patrimoniales pour un montant de 179 590,00 euros ;
- La diminution du virement de section à concurrence de 179 590,00 euros.

Délibération

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable en vigueur ;

Vu la délibération du 4 Décembre 2019 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;

Vu la délibération du 25 Juin 2020 portant vote du budget primitif du budget principal 2020 ;

Vu l'avis de la Commission finances du 12 novembre 2020 ;

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au budget principal 2020 par le biais d'une décision modificative n° 1 ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la Décision Modificative n° 1 du budget principal 2020.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le 19 novembre 2020
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Guillaume MARECHAL
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise